

Arrêté n°02-2021

**OBJET : NOMINATION DE LA DIRECTRICE ADJOINTE POUR LE SITE DE LORIENT
- VANNES DE L'ECOLE DOCTORALE N°601 « MATHEMATIQUES ET SCIENCES ET
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION » MATHSTIC**

La Présidente de l'Université de Bretagne Sud,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la *convention de coordination du dispositif doctoral en Bretagne et Pays de la Loire* en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 signée par l'Université de Bretagne Sud et les vingt autres établissements impliqués ;

Vu la d'accréditation conjointe de l'école doctorale n°601 « Mathématiques et Sciences et Technologies de l'Information et de la communication » MathSTIC signée le 22 février 2018 par l'Université de Bretagne Sud et les autres établissements conjointement accrédités ;

Vu la candidature de Madame Isabelle BORNE, Professeur des Universités à l'Université de Bretagne Sud ;

Vu l'avis du conseil de l'école doctorale MathSTIC du 12/11/2020 ;

Vu l'avis de la Commission de la Recherche de l'Université de Bretagne Sud du 18/11/2020 ;

ARRETE

Article 1 : Madame Isabelle BORNE, Professeur des Universités à l'Université de Bretagne Sud, est nommée Directrice-Adjointe pour le site de Lorient - Vannes de l'École Doctorale n°601 MathSTIC.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet au 18/11/2020 et court jusqu'à la fin de la période d'accréditation actuelle de l'école doctorale.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Une ampliation sera notifiée aux destinataires du présent arrêté.

Lorient, le 11 janvier 2021

La Présidente
Mme Virginie DUPONT